

CGERV Centre de Gestion et d'Économie Rurale de la Vallée du Fleuve Sénégal

ANALYSE ECONOMIQUE

Année 2012 Diagnostic de la filière RIZ - Campagne Hivernale RIZ 2011-

N° 8

Summary

With an agricultural sector that weighs just 6.5% of GDP in 2011 against 8.4% in 2010, Senegal's agriculture decreased performance.

However, the inflation rate on agricultural products was 16.3% in 2008 improved significantly to 5.6% in 2011.

At the national level, according to the ANSD, crop year 2011-2012 was not good from the point of view of production productivity. This situation has increased the national cereal deficit and undermined the food security of the poorest households.

A decline in indicators of major crops food was noted with declines of 40.9% of millet production (813,295 t in 2010-2011 against 480,759 t in 2011-2012); 46.6% of sorghum (162 599 t in 2010-2011 against 86,864 t in 2011-2012), but the 33.5% (186 511 t in 2010-2011 against 124 091.8 T 2011-2012), and 27.3% rice (604 043 t in 2010-2011 against 439 331.9 T 2011-2012).

With regard to rice production, the decline between 2010 and 2011 can be explained in part by the decrease of 25.8% in area and 1.9% yield and secondly by a rainfall deficit.

Apart from the constraints of climate change, we denote:

- ◆ the high cost of some inputs (DAP, Energy Cultivations etc ...), combined with the efforts required by the bank to clear arrears credit some producers.
- ◆ imports of rice continue to increase in value (25.5% in 2011), and the local market is to thank you in world.
- ◆ A lean period difficult for farmers already in a precarious situation and face the unavoidable expenses.

Résumé

Avec un secteur agricole qui ne pèse que 6,5% du PIB en 2011 contre 8,4% en 2010, l'agriculture sénégalaise a connu une baisse de performance. Cependant, le taux d'inflation sur les produits agricoles qui était de 16,3% en 2008 s'est nettement amélioré pour atteindre 5,6% en 2011.

Au niveau national, selon l'ANSD, la campagne agricole de 2011-2012 n'a pas été bonne, tant du point de vue de la production que de la productivité. Cette situation a accentué le déficit céréalier national et a fragilisé la situation alimentaire des ménages les plus pauvres.

Un recul des indicateurs des princi-

pales spéculations vivrières a été noté avec des baisses de 40,9% de la production de mil (813 295 T en 2010-2011 contre 480 759 T en 2011-2012); de 46,6% du sorgho (162 599 T en 2010-2011 contre 86 864 T en 2011-2012) , de 33,5% du maïs (186 511 T en 2010-2011 contre 124 091,8 T en 2011-2012), et de 27,3% du riz (604 043 T en 2010-2011 contre 439 331,9T en 2011-2012).

En ce qui concerne la production rizicole, la baisse constatée entre 2010 et 2011 s'explique d'une part par la diminution de 25,8% des emblavures et de 1,9 % des rendements et d'autre part par un déficit pluviométrique.

Hormis les contraintes liées au changement climatique, on dénote :

- le coût élevé de certains intrants agricoles (DAP, Energie, Façons culturales etc...), associé aux efforts demandés par la banque pour apurer les arriérés de crédit de certains producteurs.
- les importations de riz qui ne cessent d'augmenter en valeur (+25,5% en 2011), et le marché local qui est à la merci des cours mondiaux.
- Une période de soudure difficile, pour des producteurs déjà dans une situation précaire et qui doivent faire face à des dépenses incompressibles.

La pluviométrie de 2010 à 2011

En l'absence d'étude pertinente sur l'impact du changement climatique au niveau de la productivité agricole des cultures de céréales, en zones irriguées, on ne peut se baser que sur des observations. C'est ainsi qu'on constate de plus en plus une variabilité spatiale et interannuelle inhabituelle des précipitations. Pour les principales régions productrices de riz au Sénégal, un déficit pluviométrique assez important a été relevé par rapport à l'année 2010 : **60%** à Saint-Louis, **54%** à Matam, **56%** à Kolda et **38%** à Ziguinchor.

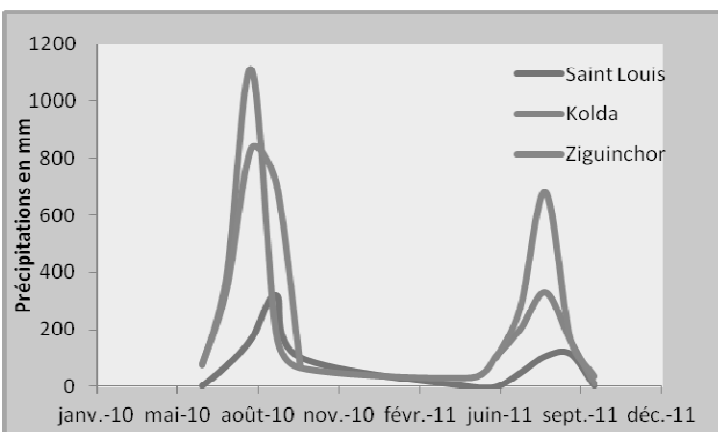
Conséquences :

- Une modification progressive et involontaire des pratiques culturelles paysannes;
- la dégradation des sols et leur salinisation progressive, qui réduisent les périmètres agricoles exploitables. Ces dommages sont accentués par le non respect de certaines techniques culturelles recommandées (labour) et par l'inexistence de techniques écologiques régénératives des sols (compostage, jachère etc.);
- une détérioration du couvert végétal qui réduit la biodiversité fourragère et qui entraîne une disparition progressive du pâturage;
- une baisse progressive des rendements, surtout pour les cultures céréalières.

L'état de dégradation de certains aménagements

La réduction des superficies emblavées est aussi imputable à la précoce vétusté de certains périmètres aménagés. Les producteurs pointent du doigt des imperfections constatées dès le transfert (défaut dans la réalisation), alors qu'il s'agit parfois d'une mauvaise gestion (dégradation volontaire pour des facilités d'usage, mauvaise planification des entretiens et réparations).

Figure 1: Evolution des données pluviométriques dans les zones productrices de riz



Les superficies emblavées sont en net recul

Selon les chiffres de l'ANSD, **53 594 Ha** de riz ont été emblavées dans la région de St Louis et Matam en 2011, soit une baisse de **28%** par rapport à 2010. Au total dans la Vallée du Fleuve Sénégal **21 419 Ha** ont été emblavées pour le compte de la contre saison sèche de riz 2011 et **32 623 Ha** pour l'hivernage 2011 (**34 657 Ha** en 2010) source: SAED.

La baisse des superficies emblavées en hivernage, est due en partie à un manque de matériels agricoles aussi bien pour la récolte que pour les façons culturales. On remarque qu'à chaque fois qu'on réalise une grande campagne de contre saison, il reste toujours difficile d'enclencher directement une campagne d'hivernage.



Figure 2 : Comparaison des superficies cultivées en hivernage (Données SAED)

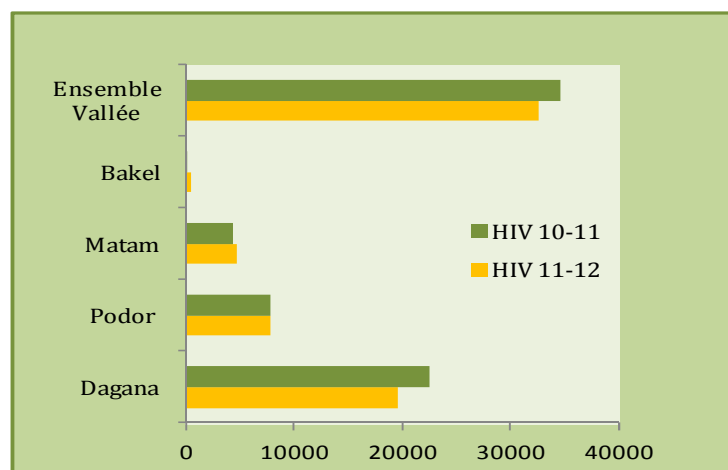


Tableau 1 Echantillon des 140 producteurs

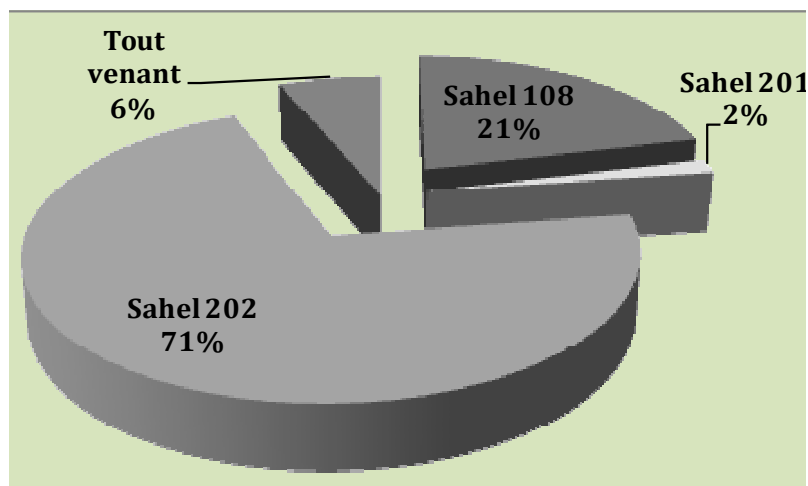
	Dagana	Podor	Echantillon
Surface exploitée	54,79	61,42	116,21
Producteurs	28	112	140
Moy Sup/Prod	1,96	0,55	0,83

L'analyse de la campagne hivernale riz 2011-2012 (données CGER)

Pour la campagne hivernale de riz en 2011-2012, **78** organisations paysannes de base ont été suivies dont **58** dans le département de Podor et **20** dans celui de Dagana. La superficie totale concernée est de **2616,16 Ha** pour **1725 Ha** à Podor et **892 Ha** à Dagana.

Pour les besoins de l'analyse, 140 producteurs ont été sélectionnés (Tableau 1) dans les 78 OPB suivies avec une superficie moyenne par producteur de **0,83 Ha** dont **0,55 Ha** pour le département de Podor et **1,96 Ha** à Dagana.

Figure 3: Carte variétale de notre échantillon



Matériel végétal

La variété Sahel 202 reste la plus utilisée (Figure 3) par les producteurs avec **71%**, suivie du Sahel 108 avec **21%**. Le sahel 201 a été utilisée par seulement **2%** par les producteurs. Cependant le « tout venant » représente **6%** d'utilisation.

110 Kg de semence à l'hectare ont été utilisés en moyenne, soit **157 Kg/Ha** dans le Dagana et **100 Kg/Ha** à Podor.

Fertilisation et désherbage

L'Urée a manqué pendant l'hivernage, ce qui a grandement compromis les chances d'une bonne récolte chez certains producteurs.

Tableau 2: Fertilisation minérale

	Dagana	Podor	Echan	Normes
	Moy	Moy	Moy	SAED
Urée	245	271	266	300
DAP	96	94	94	100

En moyenne, les producteurs ont disposé de **266 Kg** d'Urée pour un hectare, ce qui est peu suffisant comparé à la norme qui est de **300 Kg/Ha**. Par contre, le DAP a été disponible et utilisé dans les normes recommandées par la SAED.

Tableau 3: Quantités de désherbants utilisés

	Dagana	Podor	Echant
En L/Ha	Moy	Moy	Moy
Propanyl	4,96	5,31	5,20
Weedon	1,29	1,30	1,30
Londax	9,17	2,23	7,04
Mélange	6,16	6,38	6,34

Les quantités de désherbants utilisés (Tableau 3) l'ont été selon le degré d'infestation des parcelles par les adventices. En moyenne **5,2 L/Ha** de propanyl et **1,30L/Ha** de weedon ont été employé pour le désherbage.

Un des handicaps majeurs pour la présente campagne d'hivernage a été sans conteste le manque de quantité suffisante d'urée, occasionnant le non respect de l'itinéraire technique (épandage), plus particulièrement de l'Urée.

3 ans après la crise céréalière, des changements majeurs ne sont pas encore notés !

Les objectifs du PNAR (programme nationale d'autosuffisance en riz) ne sont pas encore atteints. On constate malheureusement et progressivement des baisses de production en hivernage. La priorité pour les producteurs de riz est dès lors d'assurer leur sécurité alimentaire, en l'absence de mécanismes de diversification des revenus du ménage.

Charges de campagne de la production de riz

Hormis les frais de récolte et post-récolte, les charges de production s'élèvent à **300 820 Fcfa** à l'hectare pour cette présente campagne d'hivernage. Elles sont de **290 996 Fcfa** dans le département de Podor et **279 464 Fcfa** dans Dagana).

Sur l'ensemble des coûts observés, le coût hydraulique tourne en moyenne à **88 227 Fcfa** à l'hectare, soit **29,3%** des charges de campagne, et les engrais à **64 000 Fcfa** (**21%** des charges de campagne). Les charges d'intrants sont ainsi évaluées à 232 673 FCFA, soit **77,3%** des charges. Ce qui donne une marge sur intrants de 429 000 FCFA.

Rendement, marge et seuil de rentabilité

Le rendement moyen pour l'ensemble de la Vallée du Fleuve Sénégal est de **5,51 Tonnes/Ha** (**5,10 Tonnes/Ha** à Dagana et **5,30 Tonnes/Ha** à Podor). La production totale de la vallée est estimée à **191 069 Tonnes** (**99 884 Tonnes** à Dagana, **41 810 Tonnes** à Podor et **23 834 Tonnes** à Matam).

Avec un prix de collecte de **120 Fcfa/Kg**, le chiffre d'affaire moyen réalisé par un producteur est de 661 820 fcfa. la marge dégagée (hormis les frais de récolte) par les producteurs de l'échantillon, serait de **361 000 Fcfa** à l'hectare et le seuil de rentabilité est atteint à **2,5 Tonnes/Ha**.

Notons que, les frais de récolte regroupant les activités telles que la moisson, la mise en meule, le battage, le transport et la manutention, peuvent avoisiner les 170 000 Fcfa et les frais de décorticage, les 110 000 Fcfa. Ce qui donne une marge nette si tous les coûts sont pris en compte de 191 000 fcfa soit 30% du chiffre d'affaire.

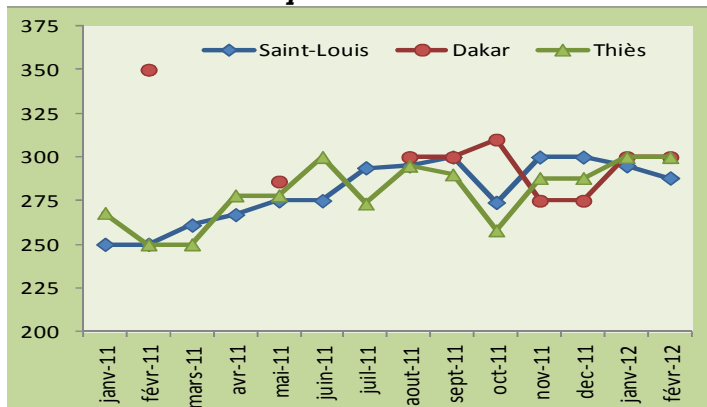
Les arriérés de crédit réclamés par la banque sous forme de moratoire sont de 32 697 fcfa/ha. Finalement le producteur gagne sur chaque hectare de riz une somme de 158 303 fcfa (24% du chiffre d'affaire).

Pour notre échantillon de producteur, cette situation a occasionné des baisses de production et des difficultés d'honorer les engagements vis-à-vis de la banque. De l'avis de certains producteurs, il y a lieu de revoir le mode de gestion de la subvention en supprimant le monopole sur les engrais. Ils pensent effectivement que c'est la situation de monopole qui a conduit à cette pénurie d'urée.

Tableau4: Compte de charge pour l'échantillon de 140 producteurs

	Dagana	Podor	Echanti
Redevance Hydraulique	75 607	91 382	88 227
Offset	21 792	23 039	22 820
Semence	40 712	33 468	34 730
Urée	32 227	32 996	32 842
DAP	32 885	31 110	31 521
Herbicide	20 376	23 233	22 533
Sous-total I (Charges Intrants)	223 599	235 229	232 673
Sacs vides	12 644	12 236	12 391
Réfection		6 629	6 629
Matériels		5 520	4 416
Divers	491	441	451
Fomaed	13 636		13 636
Omvs	3 781	3 711	3 723
Intérêts bancaires	12 573	13 971	13 692
Frais bancaires	3 236	4 789	4 499
Fonctionnement	7 140	5 952	6 214
Cger	2 362	2 518	2 495
Sous-total II (Autres charges)	55 865	55 767	68 146
Total Charges campagnes	279 464	290 996	300 820
Engagement campagne	39 583	24 828	32 697
Total Charges	319 046	315 825	333 517

Figure 4: Evolution mensuelle du prix du riz local décortiqué



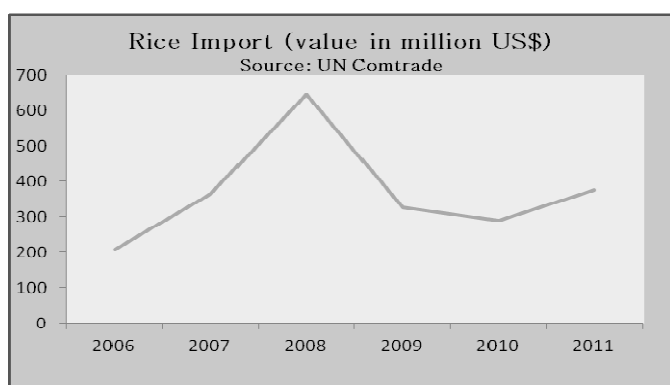
Le prix du riz

A Saint-Louis, le prix moyen mensuel du riz local décortiqué est de **278,4 Fcfa** le kilo, contre respectivement **300 Fcfa/Kg** et **276,4 Fcfa/Kg** sur les marchés urbains de Dakar et de Thiès. Par contre, le riz importé brisé ordinaire, s'est échangé à Saint-Louis à **306,75 Fcfa/Kg** contre **304 Fcfa/Kg** à Dakar et **294 Fcfa/Kg** à Thiès. Le prix moyen mensuel du riz parfumé ordinaire cotait aux alentours de **350 Fcfa/Kg** dans les marchés.

Compétitivité du riz local

Comment allier autosuffisance en riz et sécurité alimentaire des ménages qui sont de grandes consommatrices de céréales, surtout de riz ? Le dilemme des pouvoirs publics se pose en ces termes, tout en sachant que les importations croissantes de riz accentuent le déficit de la balance commerciale et impacte négativement sur la croissance du PIB.

Figure 5: Evolution des importations de riz



Une politique commerciale et agricole à améliorer

Il paraît difficile d'envisager la compétitivité à long terme du riz local sans protection tarifaire et sans investissements supplémentaires dans le secteur. Les essais de protection du riz local pendant la libéralisation (la loi n°

95-26 de 1995 et la loi n°96-35) ont montré les limites techniques. Ils ont surtout montré la difficulté pour les pouvoirs publics à faire respecter la législation.

Pour réduire les importations de riz, l'Etat du Sénégal mise sur les capacités de la filière locale à pouvoir assurer l'autosuffisance en riz dans un proche avenir. Cependant, force est de constater que les mesures de protection de la filière locale ne sont pas suffisantes parce que l'Etat ne veut pas augmenter les difficultés du consommateur, déjà confronté à la faiblesse de son pouvoir d'achat.

Cet état de fait est aussi à l'image du déficit d'investissement conséquent qui entoure le secteur rizicole local. En effet, il existe un besoin important en investissement à tous les niveaux de la chaîne. Que soit dans le domaine des travaux de sol, de la transformation du riz paddy, de la mise en place d'un schéma de collecte et de distribution correct du riz local. C'est pour cette raison que l'Etat du Sénégal a mis en place un vaste programme d'équipement rural.

Pourtant les mécanismes de protections communautaires comme le TEC (tarif extérieur commun), la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) etc..., pourraient constituer un tremplin et permettre de relancer la filière.

Miser sur la compétitivité structurelle

Conquérir des parts de marché par rapport au riz importé à travers la compétitivité par le prix paraît lointain. Car les mesures d'accompagnement pour la filière riz local ne suivent pas:

- Réduction des coûts de production: amélioration des rendements, réduction des taxes sur les intrants et le matériel agricole.
- Investissements structurants: aménagements hydro-agricoles, magasins de stockage, unités de transformation (rizeries, décortiqueuses...), matériels agricoles, etc..
- Protection tarifaire (TCI, TCE etc.).

Il faut miser sur la compétitivité structurelle, comme stratégie sur le long terme, à travers l'adaptation à la demande des consommateurs sénégalais, qui accordent davantage d'importance à la qualité du produit, à son goût et surtout à sa disponibilité. Pour cela, les acteurs de la filière doivent se professionnaliser et moderniser leurs outils de travail pour les rendre plus performantes.

Favoriser la consommation du riz local

L'Etat du Sénégal doit au préalable soutenir la production rizicole locale afin d'augmenter sa compétitivité. Pour cela il est nécessaire d'investir davantage dans la filière. Une action conjointe et ciblée des différents projets et programmes de développement du secteur rizicole est également nécessaire.

A travers une approche chaîne de valeur, Il faudrait aussi créer les conditions d'attrait pour la consommation du riz produit localement dans les zones urbaines du Sénégal, son MARKETING-MIX:

♦ PRODUIT

La politique de produit doit s'appesantir préférentiellement sur la qualité intrinsèque du riz local qui constitue son principal handicap. En effet, l'augmentation de la perception qu'a le consommateur du riz local, passe par l'amélioration des qualités organoleptiques (identité sensorielle), et peut atténuer les inconforts liés à son utilisation.

Dès lors, le respect par les producteurs des pratiques et normes culturelles recommandées est nécessaire à l'obtention d'un riz de qualité. L'adoption du riz local passe par la modification des comportements d'achat du consommateur en faveur du produit et participe aussi de la réussite des structures de financement, d'encadrement et de recherche à l'atteinte de leurs objectifs qui leurs sont spécifiques. Du choix de variétés sélectionnées reconnues résistantes, à rendement potentiel et de décorticage élevé, à l'utilisation inconditionnelle de semences certifiées, rien ne doit être négligé.

La simplicité d'usage, par rapport au riz importé qui possède un avantage produit certain (propreté, facilité de cuisson, etc.), est perfectible. Perfectionner les commodités liées à son utilisation, relève alors de la bonne tenue des activités post-récoltes (récolte, battage, stockage, etc.) et d'un usinage de qualité (couleur, propreté, homogénéité des grains) dans des rizeries fonctionnelles et performantes.

Le processus de labellisation du riz local doit aussi aller au-delà de l'appellation et devenir une réalité basée sur des exigences de qualité qui doivent se refléter jusque dans le conditionnement pour permettre une meilleure pénétration au niveau des réseaux de distribution.

♦ PRIX

Une politique des prix efficace et efficiente pour le riz, relève plus d'une volonté de l'Etat du Sénégal à réduire

les importations de riz et à investir dans le secteur rizicole locale, que des efforts des producteurs à optimiser leurs coûts de production.

Pour cela les pouvoirs publics doivent s'appuyer sur les outils de protection communautaires afin de réguler les importations en fonction de la production locale et ainsi créer les conditions d'une relance de la filière riz local.

En effet un riz local compétitif par rapport au riz importé et rémunérateur pour les producteurs, pourrait, à terme, accélérer la modernisation des exploitations agricoles productrices et promouvoir la culture du riz.

Cependant un prix rémunérateur couplé avec un bon schéma de commercialisation contribue au bon niveau de remboursement des crédits contractés et par conséquent à une augmentation de l'intensité culturale.

La contractualisation, tant qu'elle est le fruit d'une concertation et d'un accord mutuel peut-être un début de solution au problème de commercialisation et de sécurisation du crédit.

Bien que la consommation de riz soit ancrée dans les habitudes alimentaires des ménages sénégalaises (54% des céréales consommées en milieu urbain, (Source: PNUE - 2004), la faiblesse de l'élasticité-prix (très faible substituabilité du riz par rapport aux autres céréales), conforté par la crise de 2008, montre que le consommateur sénégalais est plus sensible à la qualité et aux commodités d'usage.

le degré de professionnalisme et le niveau d'intégration et d'organisation des interprofessions du secteur rizicole doit se traduire par une meilleure maîtrise des prix pratiqués.

♦ PLACE (DISTRIBUTION)

La création des conditions d'un approvisionnement régulier en qualité et quantité suffisante du marché en riz local est un préalable à l'optimisation et à la fidélisation des circuits de distribution. En effet l'efficience dans la gestion des chaînes d'approvisionnement relève tout d'abord d'une spécialisation des acteurs du réseau qui doivent prôner davantage la concertation pour une équité dans la répartition du profit.

La facilitation de l'accès au financement agricole, l'adoption de la contractualisation et la volonté de produire un riz local de qualité, adossé à un programme de production peuvent permettre une meilleure pénétration du riz local dans les marchés urbains.

♦ PROMOTION

Il faut de véritables campagnes publicitaires semblables à ceux des marques de riz importé pour espérer promouvoir un label (Exemple Riz de la Vallée). Cependant pour que la politique de communication atteigne ses objectifs, il faudrait aussi que le produit soit à la hauteur de l'image qu'on lui donne : *c'est-à-dire un riz de qualité en rapport avec son identité sensorielle et ses facilités d'usage.*

La politique agricole et commerciale

Les politiques agricole et commerciale doivent aller dans le même sens, en rendant effectif la mise en œuvre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) par le respect des engagements financiers pour moderniser et professionnaliser les exploitations agricoles sénégalaises. Son application permettra la formalisation des métiers de l'agriculture, la sécurisation de leurs productions (assurance, etc.) et la protection sociale des agriculteurs.

Pour une agriculture céréalière plus compétitive, il faudrait repenser les politiques agricoles nationales, par la concertation avec l'ensemble des acteurs du développement en privilégiant et en impliquant les organisations professionnelles agricoles (Décret d'application de la LOASP et relatif aux organisations interprofessionnelles agricoles). Bien entendu il faudrait aussi que les perspectives de développement de l'agriculture vivrière locale doivent impérativement relever d'une vision stratégique sur le moyen long terme (fonds nationale de développement Agro-sylvo pastorale) et d'aide à la modernisation des exploitations agricoles.

L'interventionnisme étatique est plus que nécessaire pour lutter contre la volatilité et la variabilité des prix des denrées alimentaires. De leur stabilisation dépend l'augmentation et la sécurisation des revenus agricoles et surtout l'amélioration de l'accessibilité des ménages vulnérables aux produits alimentaires de base.

La professionnalisation de l'agriculture

Malgré la dynamique organisationnelle avec l'existence des OP de base et des Unions bien structurées, il reste beaucoup à faire sur le plan de la professionnalisation. L'existence d'une bonne interprofession est nécessaire pour l'émergence d'un secteur agricole fort.

Le leadership paysan

Le développement de l'agriculture repose inévitablement sur l'émergence d'un **nouveau type de leader paysan "NTLP"**. Un leader jeune qui, en plus d'être instruit, ne se limite pas à être des personnes influentes au sein de leur localité, mais qui s'implique entièrement dans le fonctionnement et le développement des organisations.

Il doit être par ailleurs un responsable qui ne prend pas des décisions unilatérales, qui se limite à ses prérogatives et qui est sensé privilégier les intérêts du groupe.

Le bénévolat au sein des organisations paysannes, constitue un frein à la professionnalisation

le caractère bénévole de certaines fonctions au sein des OP ne favorise pas la performance dans la gestion des crédits de campagne contractés auprès des institutions financières. En effet, les principaux responsables s'occupent en priorité de leurs exploitations avant les questions du groupe. L'exemple le plus patent qui influe sur le taux de remboursement du crédit de campagne étant le retard de validation et de distribution des exigibles de campagne.

A défaut d'y remédier, la conscientisation et la responsabilisation de l'ensemble des membres des OPB doivent être effective pour une implication et un soutien inconditionnelle dans l'organisation.

La campagne hivernale de riz 2011-2012 a été très morose à cause des superficies emblavées qui sont en nette baisse et une pluviométrie capricieuse. Pour un riz local compétitif, il va falloir revoir les politiques en misant de préférence sur la compétitivité structurelle. Pour cela, le marketing mix du riz local en terme de stratégie à long terme semble la plus pertinente. Il faut opter pour une professionnalisation des producteurs de la filière riz.



Coût hydraulique	La redevance hydraulique est un montant versée à l'Union Hydraulique par les OP pour accéder à l'eau ou des dépenses réalisées dans le cas de l'utilisation d'une motopompe.
Offset	Il s'agit des façons culturales.
Semences	La semence est en général de type SAHEL mais avec des variétés différentes (108, 201, 202) selon la situation climatologique de la zone de production.
Urée	Le poste urée est pris isolément pour permettre d'apprécier son poids sur les coûts de production, vue son importance dans la formation du rendement en production rizicole .
Produits phytosanitaires	Ce poste rassemble l'ensemble des frais liés à l'acquisition de produits phytosanitaires pour la production de riz.
Londax	herbicide
Furadan	Insecticide
Matériel	Il s'agit en général des acquisitions de pulvérisateurs.
OMVS	C'est une cotisation appelée « redevance OMVS » d'un montant de 1800 F/ha en hivernage,
FOMAED	Redevance pour la maintenance des infrastructures structurantes (adducteurs et émissaires de drainage)
Frais de Banque	Agios , les frais de tirage de compte, les frais de retards et frais de dossiers.
Intérêts	Intérêts sur le capital financés par la banque (CNCAS) au taux bonifié de 7,5 % par an, soit 5,625% la campagne (9 mois).
Cotisation CGER	Montant de la cotisation à versé au CGER pour le suivi et refacturé aux membres selon les surfaces.
Fonctionnement GIE	Frais pris en charges par le GIE et refacturés à ses membres dans le cadre du fonctionnement du GIE (réunions, transport...)
Autres	Divers autres frais pris en charges par le GIE et refacturés à ses membres. Il s'agit d'amendes, d'amortissements, de moratoires, d'autres cotisations...



CGERV

Centre de NDIAYE
BP : 913
Saint-Louis
Sénégal

Tél./ Fax : 962 64 02

RETROUVEZ-NOUS
SUR
www.cger-vallee.com

NOS OBJECTIFS

Contribuer à la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance au sein des organisations de producteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal.

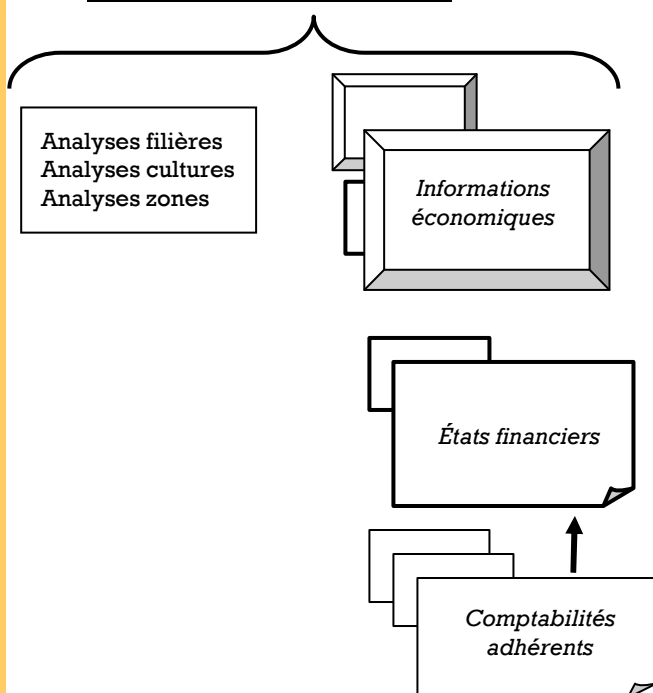
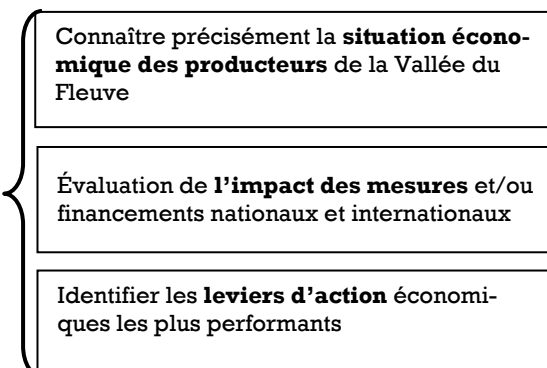
L'information économique pour les acteurs et décideurs du développement rural

Les CGER c'est aussi la production d'une **information économique** sur l'agriculture dans la Vallée du Fleuve. A partir des données comptables et financières de leurs adhérents, les CGER apportent des éléments fiables et issus de situations réelles sur le terrain sur :

- la typologie et le degré de **structuration des OP**,
- les indicateurs de **rentabilité économique** des activités des OP de la Vallée du Fleuve,
- les **déterminants économiques** par zones, filières, type d'exploitation, ...
- les **leviers financiers et économiques** du développement agricole de la Vallée du Fleuve.

Aujourd'hui les acteurs et décideurs du développement rural sont à la fois submergés et en panne d'informations parce qu'il y en a trop et qu'elles ne sont souvent pas fiables ou pertinentes. **les CGER apportent de l'information économique** fiable sur :

- Les leviers d'action qui ont donné des résultats sur le plan économique pour tels producteurs ou telle filière,
 - Les potentiels à appuyer, les zones, les filières, ...
- Tout ceci destiné aux :
- **Pouvoirs Publics** pour leur pilotage sectoriel
 - **bailleurs de fonds** pour leurs stratégies d'intervention
 - **acteurs du développement rural régional** SAED, ANCAR, CNCAS, ...,
 - ONG, collectivités locales et opérateurs privés

Pour les adhérents CGERPour les PP, BDF et partenaires

Aujourd'hui, les CGER contribuent à la politique de développement agro-sylvo-pastorale en matière de développement de l'information agricole. Ils apportent aux Pouvoirs Publics et aux acteurs du développement des outils complémentaires d'aide à la décision pour les politiques, stratégies et incitations.